

Rozérieulles, le 20 octobre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

Vendredi 17 octobre 2014

A l'unanimité, le Comité de bassin adopte les avant-projets de plans de gestion des eaux et des risques d'inondation. Il adopte par ailleurs une motion adressée au Ministère du développement durable.

En présence du préfet coordonnateur de bassin, Nacer MEDDAH, séance plénière d'importance puisque les membres du Comité de bassin devaient adopter l'avant-projet de plan de gestion des eaux avant la phase de consultations.

Lors du précédent cycle (2009-2015), l'objectif avait été fixé à 66 % des cours d'eau en bon état écologique d'ici 2015. Les membres du Comité du bassin sont convenus que cet objectif national ne pourrait être atteint. Les explications sont multiples : rythme de mise en œuvre des actions en-deçà des prévisions, meilleure connaissance de la qualité des eaux due à une surveillance renforcée remettant en cause le diagnostic initial, temps de réaction du milieu naturel important...

Néanmoins les membres du Comité de bassin ont souhaité maintenir à la fois un objectif ambitieux et réaliste en s'attachant à identifier les actions les plus efficaces. **Le Comité de bassin a ainsi adopté l'objectif que 40 à 50 % des cours d'eau devaient avoir recouvré un bon état écologique d'ici 2021.** Il a également évalué à 2,5 milliards d'euros le montant prévisionnel des travaux nécessaires pour cette reconquête (2016-2027).

Les principales actualisations apportées au plan de gestion des eaux portent sur la prise en compte de manière transversale des enjeux d'adaptation au changement climatique, l'instauration de mesures compensatoires en cas de dégradation de zones humides, le rôle croissant que devront jouer les intercommunalités dans la mise en œuvre des actions, le renforcement du suivi des polluants émergents...

En parallèle, le Comité de bassin a également adopté les avant-projets de plans de gestion des risques d'inondation des bassins du Rhin et de la Meuse. Ces documents stratégiques s'organisent autour de 5 objectifs : favoriser la coopération entre les acteurs, améliorer la connaissance et développer la culture du risque, aménager durablement les territoires, prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

L'ensemble de ces documents (*plans de gestion des eaux, plans de gestion des risques d'inondation*) seront soumis à la consultation du public et des acteurs **du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.**

CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod
Cécilia Ledran
Tél. 03.87.34.48.59
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz Cedex

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



.../...

Vendredi 17 octobre 2014

A la suite du compte-rendu fait de la séance du Conseil d'administration qui s'était tenue la veille (*lire par ailleurs*), les membres du Comité de bassin ont débattu du prélèvement triennal, prévu dans le projet de loi de finances pour 2015, qui devrait intervenir sur le budget des agences de l'eau.

Le président Claude GAILLARD regrette « *cette modification du système relationnel entre l'État et les instances de bassin qui assument des responsabilités vis-à-vis de l'Europe* ».

Pour faire part de leur désapprobation, les membres du Comité de bassin ont adopté une motion, élaborée en séance, qui sera adressée à la Ministre en charge du développement durable (*cf. pièce jointe*).

A l'issue de cette séance, a eu lieu la signature de la « Plateforme agricole du bassin Rhin-Meuse ». Cette démarche singulière se structure autour d'un partenariat pour la reconquête des ressources en eau dégradées par les pollutions diffuses d'origine agricole. Ce partenariat rassemble l'État, les 3 chambres régionales d'agriculture, les 3 conseils régionaux et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Il a été signé pour une durée de 6 ans (2014-2020).

Prochaine séance du Comité de bassin : 5 décembre 2014

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2014

MOTION
(n° 2014/25)

Le Comité de bassin Rhin-Meuse, réuni en séance plénière le 17 octobre 2014,

- prenant connaissance avec amertume et réprobation des dispositions de l'article 16 du projet de loi de finances pour 2015, qui confirme l'intention du Gouvernement de procéder à un prélèvement de 175 M€/an sur le budget des agences de l'eau, non seulement en 2015 mais également en 2016 et 2017, alors que le prélèvement déjà opéré en 2014 avait été présenté comme ayant un caractère « exceptionnel »,
 - rappelant que le 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (2013-2018), adopté le 12 octobre 2012 dans le strict respect des orientations nationales tant en termes d'objectifs stratégiques que dans le souci de maîtrise des dépenses publiques, a été fixé, en recettes comme en dépenses, à un niveau financier inférieur au programme précédent grâce à des inflexions fortes et une sélectivité affirmée,
 - soulignant que le produit des redevances est assuré à plus de 80 % par les montants acquittés par les abonnés aux réseaux publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, y compris les plus modestes d'entre eux, et qu'un tel prélèvement revient donc, d'une façon détournée, à faire peser une imposition non affectée sur les ménages, contraire au principe affiché selon lequel « l'eau paye l'eau »,
 - relevant que le produit de ces redevances a vocation à être utilisé par les agences de l'eau, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, et est effectivement employé, non pas pour le fonctionnement de ces agences, dont les effectifs et les dépenses de fonctionnement diminuent d'ailleurs depuis plusieurs années, mais pour concourir financièrement à des projets concrets menés par les collectivités locales, le monde industriel et agricole pour améliorer l'état de nos ressources en eau,
 - considérant que de tels prélèvements ne peuvent que conduire à réduire inéluctablement ces soutiens financiers, et donc tout à la fois créer le risque de contentieux communautaires alors que notre pays est régulièrement mis en cause devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, et affecter très significativement l'activité du secteur des travaux publics déjà en grande difficulté compte tenu de la diminution des investissements publics et privés ;
- **EXPRIME** son opposition résolue au projet de prélèvement triennal envisagé au profit du budget de l'État en 2015, 2016 et 2017, en ce qu'il est contraire aux règles d'utilisation du produit des redevances sur l'eau qui découlent des textes régissant les agences de l'eau, contraire aux intérêts de notre pays de garantir la préservation d'une ressource en eau, sur le long terme, essentielle aux activités humaines et au développement économique, et contraire aux engagements pris par le Gouvernement en 2013 de garantir le caractère exceptionnel du prélèvement déjà opéré en 2014 ;

- RÉAFFIRME son attachement profond aux principes de planification et de gestion décentralisées par bassin, dans le cadre défini par la loi, permettant aux Comités de bassin d'exercer pleinement leurs responsabilités de programmation pluriannuelle des recettes et des dépenses en apportant la garantie aux redevables que l'effort qu'il leur est demandé de consentir contribue à des actions relevant du seul domaine de l'eau ;
- SOULIGNE que ce prélèvement, s'il se concrétisait, entrainerait une remise en cause fondamentale de la programmation, qui doit nécessairement s'inscrire dans la durée, des efforts à engager pour garantir la réussite des ambitions de la politique de l'eau, porteuse de développement durable des territoires dans le Grand Est, d'activité économique et d'emplois pérennes non délocalisables ;
- CONSIDÈRE qu'une alternative à ce prélèvement, conforme à l'objectif d'équilibre des comptes publics, doit être impérativement recherchée, permettant de conforter les responsabilités des instances de bassin, de valoriser le potentiel de « centre de ressources techniques » que constituent les agences de l'eau dans le contexte de réduction des moyens humains de l'État, et de réduire les dépenses publiques de l'État sans obérer les moyens dédiés à la réussite de la transition écologique ;
- PROPOSE en conséquence que soit étudiée sérieusement et sans délai l'hypothèse, et les conditions de mise en œuvre, d'un élargissement des compétences et du champ d'action des agences de l'eau aux domaines de la préservation de la biodiversité et de la réduction des risques d'inondation, en substitution à tout ou partie de l'action de l'État, de façon à favoriser la synergie de l'action publique au sein du domaine « eau, environnement, risques liés à l'eau », et dans le même temps à concourir à la simplification du paysage administratif par une répartition claire des responsabilités, dans l'esprit que promeut le Gouvernement ;
- DEMANDE au Président du Comité de bassin Rhin-Meuse de porter cette proposition auprès des ministres chargés de l'écologie, d'une part, et des finances et du budget, d'autre part, en vue d'en concrétiser la mise en œuvre et de prendre les dispositions législatives appropriées dans le calendrier le plus bref.

Cette motion a été adoptée, à l'unanimité des membres présents et représentés des collèges des collectivités territoriales et des usagers et personnes qualifiées, les représentants de l'État ne prenant pas part au vote.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Paul MICHELET

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD